



NIL MAGNUM SINE LABORE

L'ASSOMPTION

Ville de **culture** et de **patrimoine**

AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

aux dispositions de la réglementation d'urbanisme

PRENEZ AVIS QUE :

Le conseil municipal de la Ville de L'Assomption, lors d'une séance ordinaire qui se tiendra au lieu habituel des séances du conseil, au 379, rue Dorval, le **mardi 8 octobre 2019 à 19 h 30**, statuera sur la demande de dérogation mineure suivante :

Adresse : 1115, boulevard de l'Ange-Gardien Nord

N° de lot : 3 727 537

Demande : La demande de dérogation mineure consiste à autoriser les travaux d'aménagement des aires de stationnement et de l'allée de circulation dont :

- L'allée de circulation ne serait pas bordée le long de la ligne latérale droite par une bande d'isolement végétalisée d'une largeur minimale de 1 mètre avec bordure, alors qu'une telle bande d'isolement végétalisée avec bordure est prescrite par le règlement numéro 300-2015 relatif au zonage;
- Le bâtiment principal ne serait pas bordé le long de l'élévation latérale droite par une bande de verdure ou trottoir d'une largeur minimale de 1 mètre, alors qu'une telle bande de verdure ou trottoir est prescrit par le règlement numéro 300-2015 relatif au zonage.

Le tout tel qu'illustré sur le plan de stationnement préparé par M. Pierre Chartrand, ingénieur, dossier 18106, daté août 2018.

Toute personne intéressée peut se faire entendre par les membres du conseil municipal relativement à cette demande lors de la séance ordinaire du 8 octobre 2019.

Donné à L'Assomption, ce 17^e jour du mois de septembre 2019.

Jean-Michel Frédérick, avocat
Greffier